

PORTS DE MORGAT ET DU FRET

**Agents chargés de l'entretien et de la maintenance
(Terre-pleins et plans d'eau portuaires)**

- Mise à disposition de l'ensemble des équipements de protection individuelle.
- Le port du masque est obligatoire. Même si l'intervention se déroule à une seule personne, il est possible d'être interpellé par un client ou un usager ce qui entraînerait un contact et donc la nécessité de porter un masque.
- Le port des gants de travail usuels est également recommandé.
- Le port des gants jetables est obligatoire pour le nettoyage /désinfection.
- Gel hydroalcoolique, lingette virucide
- Prévoir de charger seul le véhicule et de se déplacer seul – si la présence de quelqu'un d'autre est nécessaire – le port du masque est obligatoire.
- Individualiser, si possible, le matériel et l'outillage et fournir un outillage complet pour éviter les déplacements pour se ravitailler.
- Eviter de stocker à l'intérieur des véhicules, des outils, des chiffons ou des gants utilisés.
- À disposition moyens de protection individuelle : masques FFP2, gants, lunettes gel
- Attribution d'un véhicule par agent et par jour avec désinfection obligatoire après utilisation

CORONAVIRUS : MODIFICATION DES MODALITES D'ACCUEIL DU PUBLIC

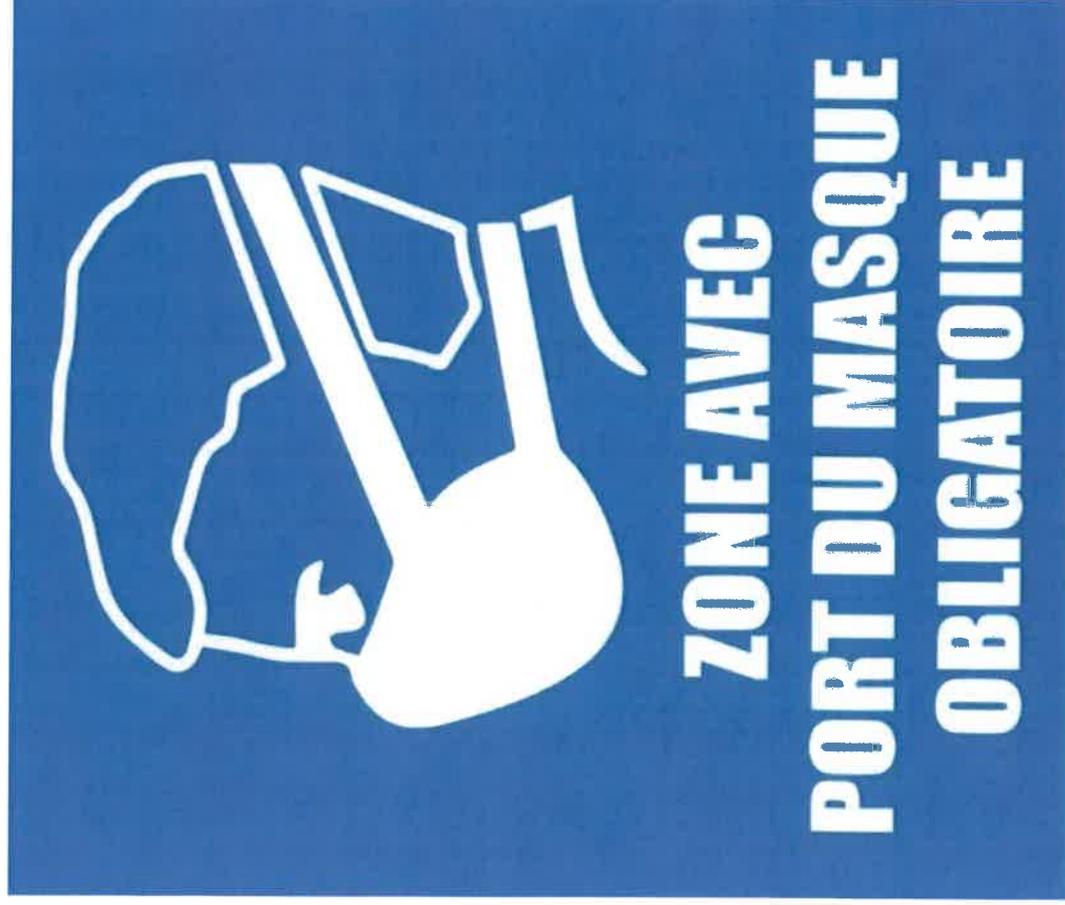
**DU 11 MAI AU 01 JUIN 2020
ACCEUIL TELEPHONIQUE UNIQUEMENT
02.98.27.01.97**

A partir du 2 juin 2020

- Pour les rendez-vous et formalités administratives, privilégier le téléphone ou le mail.
- Venez avec votre stylo si vous devez remplir ou signer des documents sur place.
- Afin de respecter les règles de distanciation, 1 seule personne à la fois ne peut rentrer dans le bureau.

Pour les modes de paiement :

- Privilégier le virement bancaire ou la CB
- Pour les chèques, les mettre dans la boîte aux lettres
- Les espèces sont à proscrire autant que possible.
- Pour la récupération du courrier, c'est l'agent du port qui le récupère dans la boîte aux lettres (pas de transmission main à main).



**Le port du
masque est
OBLIGATOIRE
pour toute la
durée de la
manutention.**

**-Zone techniques –
-aire de carénage –**

Pour se protéger et protéger les autres :

- 10 personnes maximum sur l'aire de carénage
- 2 personnes maximum par bateau
- On s'écarte au moment où le personnel vient chercher le bateau, on assure la distance de 2m entre les personnes
- Port du masque et des gants obligatoires. (Charge client)
- Port du casque (désinfecté et fourni par le port)
- Gel hydroalcoolique disponible

L'ordre chronologique du planning des manutentions qui débutait le mardi 17 mars 2020 devrait être conservé. La fiche de manutention sera remplie uniquement par l'agent.

Le client engage sa responsabilité à partir du moment où il prend le rdv de manutention en capitainerie. Afin de ne pas dépasser la limite de 10 personnes maximum sur l'aire de carénage et de garder la zone de grutage propre, les mises à l'eau se feront de 9h00 à 16h00 et les sorties d'eau pour carénage de 16h00 à 17H30.

Ports de Morgat et du Fret

Je respecte les précautions sanitaires générales

Comment se protéger et protéger les autres ?



Si j'en dispose je porte un masque notamment lors d'échanges avec une autre personne



Consignes complémentaires sur le port :

- La location de bateaux de particulier à particulier est interdite ainsi qu'entre un professionnel et un particulier.
Il en est de même pour le prêt de bateau à titre gratuit
La navigation est autorisée uniquement pour les propriétaires de bateaux et leur cercle familiale restreint.
- Pas de regroupement de plus de 10 personnes sur l'ensemble des espaces portuaires
- Ne pas s'engager sur une passerelle s'il y a déjà une personne dessus.
- Se laver les mains avant et après l'utilisation des équipements et objets partagés.
- Pour les rendez-vous et formalités administratives, par téléphone ou le mail.
- Le port du masque est obligatoire toute la durée de la manutention du bateau.
- Pour les paiements, privilégier le virement bancaire ou chèque bancaire.

PORTS DE MORGAT ET DU FRET

- Pour la navigation, contacter la Capitainerie du port de destination à l'avance pour connaître et appliquer les consignes particulières.